



PROGRAMME D'AIDE DIRECT (DAP) LIGNES DIRECTRICES DE HARARE 2025-26

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME D'AIDE DIRECTE ?

Le programme d'aide directe (DAP) est un programme de petites subventions financé par le budget officiel de l'aide au développement de l'Australie (ODA). Il finance des projets menés localement qui offrent des résultats concrets et tangibles en matière de développement pour les pays éligibles à l'ODA conformément aux priorités de développement d'Australie.

Le DAP finance des projets de développement communautaire et local qui produisent des résultats directs, immédiats, tangibles, et à fort impact pour les communautés bénéficiaires.

QUI PEUT POSTULER ?

Le financement du DAP est disponible sur une base non lucrative pour les groupes communautaires, les organisations non gouvernementales et d'autres organisations engagées dans des activités de développement au Zimbabwe, en Zambie, en Malawi, en République démocratique du Congo et en République du Congo.

QUELLES SONT LES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES AU SOUTIEN DU DAP ?

Les domaines thématiques prioritaires pour l'année DAP 2025-26 comprennent :

- l'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et l'inclusion sociale ;
- le changement climatique et la protection de l'environnement ;
- l'équité et les droits des personnes handicapées ;
- l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) ;
- la réduction de la pauvreté et le développement rural ;
- les soins de santé ;
- l'éducation ; et
- les droits de l'homme et la gouvernance.

Les candidats peuvent demander un financement pour des projets de développement dans d'autres domaines thématiques.

Les demandes compétitives devront :

- aborder plusieurs domaines thématiques dans un seul projet ;
- soutenir les communautés vulnérables et marginalisées ;
- exprimer clairement les changements positifs et l'impact qui résulteront de la mise en œuvre du projet ; et
- offrir à l'ambassade d'excellentes opportunités de diplomatie publique.

Les projets doivent être autonomes et assortis d'un calendrier précis. La considération prendra également les activités dans lesquelles la communauté bénéficiaire apporte une contribution significative en termes :

- de main d'œuvre
- de matériel ou de fonds
- qui servent de catalyseur pour un développement supplémentaire de la communauté ou de



modèle pour des développements similaires ailleurs et/ou qui ont des liens directs avec l'Australie seront également les bienvenues.

Il n'y a pas de montant minimum pour un projet du DAP mais **le maximum est de 80 000 AUD** (ou l'équivalent en USD).

Les activités peuvent se dérouler sur une période maximale de deux ans à compter de la convention de subvention.

Toutes les candidatures doivent être accompagnées d'un budget de projet entièrement chiffré. **Un budget détaillé est requis et doit être étayé par deux devis pour tout poste budgétaire compris entre 700 et 7 000 USD et par trois devis pour les montants supérieurs à 7 000 USD.**

Deux personnes de référence sont requises. Les personnes de référence ne peuvent pas faire partie de l'organisation candidate ou d'une organisation qui a tout à gagner du projet proposé.

Des documents supplémentaires peuvent être joints si nécessaire. Toutefois, les candidats sont vivement encouragés à être concis. L'Ambassade demandera des informations supplémentaires si nécessaire.

Les propositions doivent être clairement définies et comporter des résultats spécifiques. Les propositions seront examinées sur la base des éléments suivants :

- le coût et les avantages de la proposition en termes de développement ;
- la solidité des objectifs et de la conception du projet ;
- la durabilité des résultats ;
- la prise en compte et l'approche du demandeur en matière de gestion des risques, y compris l'implémentation du projet, les systèmes de la gouvernance et l'intégrité, la performance passée, les contrôles de la fraude et de la corruption, la protection de l'enfance, prévenir de l'exploitation sexuelle, les abus et le harcèlement, et la protection de l'environnement ; et
- la compatibilité de la proposition avec les objectifs du programme d'aide directe.

LES DÉPENSES ET LES COÛTS NON ÉLIGIBLES AU FINANCEMENT PAR LE DAP

Généralement, les dépenses et coûts suivants ne peuvent pas être financés par le DAP :

- les frais de fonctionnement, les frais généraux et les frais administratifs (salaires du personnel, indemnités, loyer des bureaux, factures de services publics, etc.) ;
- les ateliers et les dépenses associées (par exemple, location de salle, nourriture/boissons, audio/vidéo, etc.) ;
- les subventions en espèces ou les systèmes de microcrédit ou les projets qui impliquent un retour d'argent ;
- les entreprises commerciales ou les activités privées à but lucratif ;
- l'achat d'actifs importants, par exemple des véhicules ou des terrains ;
- les voyages d'études en Australie ou à l'étranger ;
- les voyages internationaux ;
- le parrainage de grands tournois sportifs ou de manifestations culturelles qui ne présentent pas d'avantages évidents en termes de développement ;
- les honoraires de consultants ;
- les projets de construction qui utilisent de l'amiante ou d'autres matériaux dangereux pour la santé humaine ;
- le soutien direct aux gouvernements ;



- le parrainage d'événements de défense, de collecte de fonds ou de commémoration ;
- l'aménagement paysager et d'autres travaux cosmétiques autour des places publiques et d'autres bâtiments publics ;
- les projets menés par des organisations multilatérales telles que les agences des Nations Unies ;
et
- les composantes petites/discrètes d'un projet plus vaste géré par une organisation multilatérale.

Les candidatures qui demandent un financement pour ces dépenses ne seront pas prises en considération.

COMMENT POSER SA CANDIDATURE

Le formulaire de candidature du DAP doit être rempli par le candidat en ligne lorsqu'une période de demande officielle a été ouverte. **Veillez noter que le formulaire n'est accessible que lorsqu'une période de demande est ouverte.**

L'ouverture du prochain période de demande sera annoncée sur [le site web de l'ambassade](#) et sur les autres médias sociaux de l'ambassade : [Facebook](#) et [X](#). Veillez noter que les cycles de candidature sont généralement ouverts pendant une période de trois semaines.

Pour l'exercice financier 2025-26, la période de demande sera ouverte du 23 juin 2025 au 14 juillet 2025. Les candidatures tardives ne seront pas acceptées. Veillez à cliquer le bouton de soumission dans le portail de candidature pour vous assurer que nous recevons votre candidature.

Si vous rencontrez des difficultés techniques pour accéder au formulaire de candidature en ligne pendant le cycle de candidature ou si vous avez des questions sur le DAP, veuillez envoyer un courriel à DAP.Harare@dfat.gov.au pour obtenir de l'aide.

APRÈS LA SOUMISSION DE VOTRE DEMANDE

Les demandes de financement du DAP sont examinées par le coordinateur DAP. Les projets présélectionnés sont ensuite examinés par le comité du DAP. Les projets approuvés par le comité sont recommandés à l'ambassadeur pour approbation finale. Le processus d'évaluation commence après la clôture de chaque cycle et dure généralement deux ou trois mois, en fonction du nombre de demandes reçues.

Tous les candidats seront contactés pour connaître la suite donnée à leur candidature. En raison du nombre élevé de candidatures que nous recevons, nous ne sommes pas en mesure de fournir un retour d'information individualisé aux candidats non retenus.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE RAPPORTS

Les candidats retenus devront rendre compte régulièrement des progrès de la mise en œuvre et fournir un acquittement financier conformément aux accords de financement du DAP individuels.